

Contrat d'engagements AMAP : légumes

Adhérent(e)s de l'AMAP « le panier vanvéen »
.....
.....

Laurent Marbot
Les Tourelles
91790 Boissy-sous-Saint-Yon

Les signataires du présent contrat s'engagent pour 12 mois à partir du 1 janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 (pour 50 livraisons hebdomadaires) à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (texte de la charte disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP-IdF : <http://www.amap-idf.org>). A savoir :

Engagements de l'adhérent

- pré financer la production
- assurer **4 permanences** de distribution par panier et se rendre au moins **1 fois à la ferme** pendant les 12 mois d'engagement
- gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences aux distributions (vacances, ...)
- participer aux réunions de bilan de fin de saison

Engagements du maraîcher partenaire

- livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme
- être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents à sa ferme
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail

Engagements communs

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

La part de récolte hebdomadaire

Planning de récolte disponible sur le lieu de partage

Prix pour les 12 mois de contrat : 1100 € (50 livraisons)

Modalités de paiement : par chèque à l'ordre de l'agriculteur, Laurent Marbot,

- soit 1 chèque de 1100 € débité au 1er janvier
- soit 2 chèques de 550 € débités au 1er janvier et au 1er juillet
- soit 4 chèques : 400 € débités au 1er janvier, 300 € au 1er avril, 250 € au 1er juillet et 150 € au 1er octobre
- soit 11 chèques de 92 € plus un de 88 € débités chaque début de mois

Partage et distribution des paniers

Jour : **mardi**

Horaires : **18 h 30 - 20 h**

Lieu : **Marché de Vanves** rue Antoine Fratacci Vanves

Dates du premier et du dernier panier : mardi 8 janvier 2019 et mardi 17 décembre 2019

Pour que Laurent Marbot puisse bénéficier de congés lors des fêtes de fin d'année, il n'y aura pas de distribution le 1er janvier, le 24 et le 31 décembre 2019.

***En cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique, etc), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP.*

Le contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à

Le

Nom de l'adhérent signataire.....Signature

Nom de l'adhérent co-signataireSignature
(pour les paniers partagés seulement)

L'agriculteur Laurent Marbot : Signature